

**Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle
Pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction
Et scolarisé en petite section**

La possibilité d'aménagement porte uniquement sur les heures de classe de l'après-midi. Les modalités proposées prennent en compte le fonctionnement général de l'école, les horaires d'entrée et de sortie des classes et son règlement intérieur.

Ecole : nom, adresse, tel

Directeur de l'école : nom, prénom

Enfant concerné : nom, prénom, date de naissance

Personne responsable de l'enfant¹ : nom, prénom, adresse

1/ Aménagement demandé

Je soussigné (e) demande que l'enfant soit autorisé à être absent de l'école pendant les heures de classes de l'après-midi le ou les jours de classe cochés ci-dessous :

- (case à cocher) Lundi
(case à cocher) Mardi
(case à cocher) Jeudi
(case à cocher) Vendredi

L'équipe éducative est réunie durant l'année scolaire pour suivre la situation de tout enfant bénéficiant d'une autorisation d'aménagement de son temps de présence à l'école, notamment dans le courant du premier trimestre afin d'étudier les évolutions des modalités retenues.

Date et signature de la personne responsable de l'enfant :

¹ Au regard de l'obligation scolaire, les personnes responsables sont les parents, le tuteur ou ceux qui ont la charge de l'enfant, soit qu'ils en assument la charge à la demande des parents, du tuteur ou d'une autorité compétente, soit qu'ils exercent sur lui, de façon continue, une autorité de fait (*article L.131-4 du code de l'éducation*).

2/ Avis du directeur de l'école sur la demande formulée ci-dessus (émis après consultation des membres de l'équipe éducative)

Date de réception de la demande :

(case à cocher) Avis favorable

(case à cocher) Avis défavorable, pour les raisons suivantes :

.....
.....

Date, signature et cachet du directeur de l'école

3/ Décision de l'inspecteur de l'Education nationale

Date de réception de la demande :

Décision :

(case à cocher) Avis favorable

(case à cocher) Avis défavorable, pour les motifs suivants :

.....
.....

Date, signature et cachet de l'inspecteur de l'éducation nationale

4/ Suivi de la mise en œuvre de l'aménagement autorisé

Date envisagée pour la réunion de la première équipe éducative :

(peut être modifiée selon les disponibilités des participants ; à confirmer ultérieurement dans les délais habituels par le directeur de l'école)